

Axe 3 : Un document qui affirme l'engagement du territoire dans la lutte face aux effets du changement climatique et dans l'accompagnement à la transition énergétique

Orientation 3.0 : Adapter les projets d'aménagements dans un objectif de développement durable

3.0.1 : Accompagner l'implantation des dispositifs de production d'énergies renouvelables dans une démarche d'intégration paysagère et patrimoniale

3.0.2 : Valoriser les biodéchets

3.0.3 : Renforcer la diversité végétale et adapter les espèces au changement climatique et aux différents types de sol en privilégiant des essences natives

3.0.4 : Intégrer la réflexion sur le bioclimatisme dans le choix d'implantation du bâti dans les projets de construction

Orientation 3.1 : Ménager la ressource sol en adoptant une gestion frugale et économe

3.1.1 : Lutter contre l'artificialisation des sols en s'engageant dans la trajectoire du zéro artificialisation nette (ZAN)

3.1.2 : Limiter l'impact des nouvelles urbanisations en considérant le sol comme un bien commun

Orientation 3.2 : Proposer une urbanisation résiliente prenant en compte le cycle de l'eau dans son ensemble

3.2.1 : Encourager une gestion intégrée des eaux pluviales et une infiltration au plus près du point de chute

3.2.2 : Assurer la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire, en quantité comme en qualité

3.2.2 : Favoriser une meilleure prise en compte des bassins versants dans la gestion des eaux pluviales et de ruissellement

Orientation 3.3 : Investir dans les mobilités de demain

3.3.1 : Favoriser l'intermodalité afin d'améliorer les possibilités de déplacement des ménages et développer une offre de transports plus efficiente et durable

3.3.2 : Faciliter les alternatives à l'autosolisme : covoiturage, autopartage...

3.3.3 : Développer et sécuriser le réseau de mobilités actives

3.3.4 : Promouvoir le développement de l'offre en transports collectifs et à la demande (TAD)

3.3.5 : Aménager les abords de la halte ferroviaire d'Audrieu dans l'objectif d'en faire une porte d'entrée et un pôle multimodal du territoire, dans la perspective d'une augmentation du cadencement

Orientation 3.4 : Accompagner le territoire vers la sobriété énergétique et un urbanisme bas-carbone

3.4.1 : Engager l'ensemble des acteurs du territoire dans la transition, en cohérence avec le PCAET

3.4.2 : Agir en faveur de la performance énergétique globale du bâtiment, dans le neuf comme en réhabilitation

3.4.3 : Promouvoir la production d'énergies renouvelables et locales, en priorisant leur implantation sur des surfaces artificialisées (zone d'activité, parking)

Orientation 3.5 : Prévenir le territoire des risques et maîtriser les nuisances

3.5.1 : Tenir compte des risques amplifiés par le dérèglement climatique et les anticiper en engageant la réflexion sur la relocalisation des constructions exposées au recul du trait de côte

3.5.2 : Poursuivre la dynamique de diminution de la pollution lumineuse afin de préserver la trame noire

3.5.3 : Encourager l'innovation dans les modes constructifs

3.5.4 : Favoriser la coexistence entre l'activité agricole et les tiers